

## Etats financiers annuels de SICAV

### **SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

#### **BILAN ARRETE AU 31/12/2016**

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>20 123 709</b>	<b>23 975 762</b>
Actions et valeurs assimilées		1 508 940	1 475 225
Obligations et valeurs assimilées		18 614 769	22 500 537
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>13 721 348</b>	<b>7 373 743</b>
Placements monétaires	<b>4.3</b>	12 544 131	5 421 234
Disponibilités		1 177 217	1 952 509
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>4.5</b>	<b>143</b>	<b>1 905</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>33 845 200</b>	<b>31 351 410</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>30 150</b>	<b>30 018</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>29 804</b>	<b>28 575</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>59 954</b>	<b>58 593</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>32 534 455</b>	<b>30 126 324</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 250 791</b>	<b>1 166 493</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		79	105
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 250 712	1 166 388
<b>ACTIF NET</b>		<b>33 785 246</b>	<b>31 292 817</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>33 845 200</b>	<b>31 351 410</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<b>Exercice clos le 31-12-2016</b>	<b>Exercice clos le 31-12-2015</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2</b>	<b>1 097 079</b>	<b>1 296 712</b>
Dividendes		32 894	51 825
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 064 185	1 244 887
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>405 595</b>	<b>393 912</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 502 674</b>	<b>1 690 624</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.9</b>	(287 384)	(321 203)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 215 290</b>	<b>1 369 421</b>
Autres charges	<b>4.10</b>	(63 954)	(58 667)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 151 336</b>	<b>1 310 754</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		99 376	(144 366)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 250 712</b>	<b>1 166 388</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(99 376)	144 366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(119 985)	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		98 203	33 771
Frais de négociation de titres		(2 532)	(3 307)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 127 022</b>	<b>1 360 367</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Exercice clos le 31-12-2016</b>	<b>Exercice clos le 31-12-2015</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 127 022</b>	<b>1 360 367</b>
Résultat d'exploitation	1 151 336	1 310 754
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(119 985)	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	98 203	33 771
Frais de négociation de titres	(2 532)	(3 307)
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>(920 597)</b>	<b>(993 022)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>2 286 004</b>	<b>(5 211 929)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>70 158 310</b>	<b>63 651 434</b>
Capital	67 967 501	61 772 638
Régularisation des sommes non distribuables	(21 137)	11 324
Régularisation des sommes distribuables	2 211 946	1 867 472
<b>b / Rachats</b>	<b>(67 872 306)</b>	<b>(68 863 363)</b>
Capital	(65 520 392)	(66 625 439)
Régularisation des sommes non distribuables	6 473	(17 727)
Régularisation des sommes distribuables	(2 358 387)	(2 220 197)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 492 429</b>	<b>(4 844 584)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
en début de l'exercice	31 292 817	36 137 401
en fin de l'exercice	33 785 246	31 292 817
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
en début de l'exercice	291 241	338 222
en fin de l'exercice	314 898	291 241
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,289</b>	<b>107,446</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,57%</b>	<b>3,89%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **ARRETES AU 31-12-16**

#### **1-Présentation de la société**

SICAV AXIS TRESORERIE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n° 01/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune. SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

#### **2- Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **3- Principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

##### **3.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

### 4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2016 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 20 123 709 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-16	% de l'actif
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>53 483</b>	<b>1 480 576</b>	<b>1 508 940</b>	<b>4,46%(*)</b>
FCP AXIS AAA	1 100	112 844	113 699	0,34%
FCP HELION MONEO	1 000	101 374	103 788	0,31%
FCP SALAMETT CAP	45 600	652 399	667 994	1,97%
MCP SAFE FUND	2 754	291 131	294 827	0,87%
SANADETT SICAV	3 029	322 828	328 631	0,97%

<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>179 210</b>	<b>18 168 750</b>	<b>18 614 769</b>	<b>55,00%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>7 150</b>	<b>6 973 315</b>	<b>7 121 520</b>	<b>21,04%</b>
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 041 653	3,08%
BTA 5.6 AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 602 612	4,74%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	158 723	0,47%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	555 414	1,64%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 763 117	11,12%
<b>Emprunt National</b>	<b>60</b>	<b>3 245</b>	<b>3 372</b>	<b>0,01%</b>
EMP NAT 2014/A	28	189	198	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	3 056	3 174	0,01%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>172 000</b>	<b>11 192 190</b>	<b>11 489 877</b>	<b>33,95%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	500 000	506 484	1,50%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 740	2,97%
AB_10A_29/01	1 000	10 000	10 388	0,03%
AB_20A_21/05	3 000	180 000	186 214	0,55%
AB09/B_15A_30/09	5 000	266 550	269 320	0,80%
AB2010_15A_31/08	7 000	419 860	425 632	1,26%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	320 000	335 886	0,99%
ATB_10A_25/05	2 000	20 000	20 484	0,06%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	375 000	384 286	1,14%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	80 000	83 029	0,25%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 971	0,92%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	500 000	515 452	1,52%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 532	1,22%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	15 000	1 200 000	1 250 772	3,70%
BH09/B_15A_31/12	5 000	307 500	307 536	0,91%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	500 000	519 463	1,53%
BTE2009_10A_15/09	5 000	150 000	151 864	0,45%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	180 000	180 493	0,53%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	240 000	246 439	0,73%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	416 930	1,23%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	500 000	515 677	1,52%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	160 000	167 229	0,49%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	80 000	83 448	0,25%
STB08/2_16A_18/02	10 000	562 500	587 914	1,74%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	120 000	126 381	0,37%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	120 000	120 338	0,36%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 025 780	2 066 806	6,11%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	195 000	199 200	0,59%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	80 000	80 970	0,24%
<b>TOTAL</b>	<b>232 693</b>	<b>19 649 326</b>	<b>20 123 709</b>	<b>59,46%</b>

(\*) 4,47% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2015	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2016
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>1 321 529</b>	<b>1 126 934</b>	<b>1 117 414</b>	<b>967 887</b>	<b>149 527</b>	<b>1 480 576</b>
FCP AXIS AAA	398 524	82 030	364 382	367 710	-3 328	112 844
FCP HELION MONEO	100 173	101 374	101 317	100 173	1 144	101 374
FCP SALAMETT CAP	500 004	652 399	651 715	500 004	151 711	652 399
MCP SAFE FUND	0	291 131	0	0	0	291 131
SANADETT SICAV	322 828	0	0	0	0	322 828
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>20 692 957</b>	<b>9 174 877</b>	<b>11 647 759</b>	<b>11 699 083</b>	<b>-51 324</b>	<b>18 168 750</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>6 230 530</b>	<b>6 474 625</b>	<b>5 649 700</b>	<b>5 731 840</b>	<b>-82 140</b>	<b>6 973 315</b>
BTA 5.6 AOUT 2022	2 983 610	479 200	1 900 600	1 913 050	-12 450	1 549 760
BTA 6% AVRIL 2024	532 405	0	0	0	0	532 405
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	154 515	0	0	0	0	154 515
BTA_5.5_03/2019	2 560 000	0	1 495 500	1 539 000	-43 500	1 021 000
BTA 6.7% AVRIL 2028	0	1 893 750	1 864 000	1 893 750	-29 750	0
BTA 6.3% OCT 2026	0	4 101 675	389 600	386 040	3 560	3 715 635
<b>Bons de trésor Zéro Coupon</b>	<b>2 867 500</b>	<b>0</b>	<b>2 900 393</b>	<b>2 867 500</b>	<b>32 893</b>	<b>0</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	2 867 500	0	2 900 393	2 867 500	32 893	0
<b>Emprunt National</b>	<b>223 237</b>	<b>252</b>	<b>222 966</b>	<b>220 243</b>	<b>2 722</b>	<b>3 245</b>
EMP NAT 2014/A	220 181	252	222 966	220 243	2 722	189
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	3 056	0	0	0	0	3 056
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>11 371 690</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 874 700</b>	<b>2 879 500</b>	<b>-4 800</b>	<b>11 192 190</b>
AB 2011-1_10A_26092011	600 000	0	100 000	100 000	0	500 000
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AB_10A_29/01	20 000	0	10 000	10 000	0	10 000
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	1 000 000	0	675 200	680 000	-4 800	320 000
AB_20A_21/05	195 000	0	15 000	15 000	0	180 000
AB09/B_15A_30/09	299 900	0	33 350	33 350	0	266 550
AB2010_15A_31/08	466 550	0	46 690	46 690	0	419 860
ATB_10A_25/05	40 000	0	20 000	20 000	0	20 000
ATB09/A2_10A_20/05	500 000	0	125 000	125 000	0	375 000
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	100 000	0	20 000	20 000	0	80 000
ATL2014/3_5A_7.6%	400 000	0	400 000	400 000	0	0
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	300 000	0	0	0	0	300 000
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	0	500 000	0	0	0	500 000

ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	400 000	0	0	0	0	400 000
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	1 500 000	0	300 000	300 000	0	1 200 000
BH09/B_15A_31/12	346 000	0	38 500	38 500	0	307 500
BHSUB2016-1_7.4%_5A	0	500 000	0	0	0	500 000
BTE2009_10A_15/09	200 000	0	50 000	50 000	0	150 000
BTK2014-1_7.35%_5A	240 000	0	60 000	60 000	0	180 000
CIL 2011/1_5A_15/02	20 000	0	20 000	20 000	0	0
CIL2014/1_5A_15/07	320 000	0	80 000	80 000	0	240 000
HL 2015-01 7A-7.85%	200 000	200 000	0	0	0	400 000
HL 2016-01 5A-7.65%	0	500 000	0	0	0	500 000
M.LEASING 2012_7A_6.5%	200 000	0	40 000	40 000	0	160 000
SERV2012_5A_6.9%_220 32013	120 000	0	40 000	40 000	0	80 000
STB08/2_16A_18/02	625 000	0	62 500	62 500	0	562 500
TL 2011_1_5A_5.75%	50 000	0	50 000	50 000	0	0
TL 2011_2_5A_5.95%	100 000	0	100 000	100 000	0	0
TL2013-2_5A_7.35%	160 000	0	40 000	40 000	0	120 000
TL2014-2_5_7.55%	320 000	0	200 000	200 000	0	120 000
UF10_5A_04/02/2011	40 000	0	40 000	40 000	0	0
UIB09/1_15A_17/07	2 279 240	0	253 460	253 460	0	2 025 780
UIB09/1_20A_17/07	210 000	0	15 000	15 000	0	195 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	120 000	0	40 000	40 000	0	80 000
<b>TOTAL</b>	<b>22 014 486</b>	<b>10 301 811</b>	<b>12 765 172</b>	<b>12 666 970</b>	<b>98 203</b>	<b>19 649 326</b>

#### 4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le 31/12/2016	clos le 31/12/2015
Revenus des titres OPCVM	32 894	51 825
Revenus des BTA	348 147	311 367
Revenus des BTZ	132 401	215 026
Revenus des obligations	583 637	718 494
<b>Total</b>	<b>1 097 079</b>	<b>1 296 712</b>

#### 4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 12 544 131 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, certificats de dépôts, dépôts à terme et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>2 445 223</b>	<b>2 454 100</b>	<b>7,25%</b>
UADH_1000_7.7%_180J_280517	970 342	975 779	2,88%
UADH_1000_7.7%_90J_130317	984 891	988 081	2,92%
UADH_500_7.7%_120J_280417	489 990	490 240	1,45%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>2 472 798</b>	<b>2 500 222</b>	<b>7,39%</b>
CD_AB_500_250J_4.73%_030917	487 279	487 533	1,44%
CD_BTE_500_10J_4.73%_080117	499 475	499 633	1,48%
CD UFACT_500_190J_6.85%_07032017	486 044	495 225	1,46%
CD_BTE_1000_380J_6.8%_20092017	1 000 000	1 017 831	3,01%
<b>Prise en pension</b>	<b>2 000 648</b>	<b>2 057 770</b>	<b>6,08%</b>
PL BTE_1500_5.75%_334J_080517	1 500 400	1 550 007	4,58%
PL BTE_500_5.2%_183J_21032017	500 248	507 763	1,50%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>5 512 665</b>	<b>5 532 039</b>	<b>16,35%</b>
AB_5000_4.73%_310817	4 512 665	4 515 004	13,34%
BTE_1000_6.7_180_060317	1 000 000	1 017 035	3,00%
<b>TOTAL</b>	<b>12 431 333</b>	<b>12 544 131</b>	<b>37,06%</b>

#### 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des billets de trésorerie	92 729	136 375
Revenus des certificats de dépôt	102 379	119 716
Revenus des dépôts à terme	29 451	48 220
Revenus compte courant rémunéré	43 779	61 753
Revenus des prises en pension	137 257	27 848
<b>Total</b>	<b>405 595</b>	<b>393 912</b>

#### 4.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 143 DT au 31-12-2016 contre 1 905 DT au 31-12-2015 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	143	1 905
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>1 905</b>

#### 4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 150 DT au 31-12-2016 contre 30 018 DT au 31-12-2015.

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	24 217	24 101
Dépositaire	5 933	5 917
<b>Total</b>	<b>30 150</b>	<b>30 018</b>

#### 4.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 29 804 DT au 31-12-2016 contre 28 575 DT au 31-12-2015 :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	9 095	4 580
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	3 579	3 566
Jetons de présence	4 257	4 249
Publications	1 599	4 892
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	461	475
Autres créditeurs divers	20	20
<b>Total</b>	<b>29 804</b>	<b>28 575</b>

#### 4.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 2 492 429 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 408 131
Variation de la part Revenu	84 298
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>2 492 429</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2016

Montant :	30 126 324
Nombre de titres :	291 241
Nombre d'actionnaires :	621

##### Souscriptions réalisées

Montant :	67 967 501
Nombre de titres émis :	657 064
Nombre d'actionnaires nouveaux :	155

##### Rachats effectués

Montant :	65 520 392
Nombre de titres rachetés :	633 407
Nombre d'actionnaires sortants :	165

### **Capital au 31-12-2016**

Montant :	32 573 433 (*)
Nombre de titres :	314 898
Nombre d'actionnaires :	611

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de l'exercice</b>	<b>32 573 433</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(119 985)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	98 203
Régularisation des SND	(14 664)
Frais de négociation de titres	(2 532)
<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>32 534 455</b>

### **4.9- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2016 s'élève à 287 384 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	281 467	315 303
Rémunération du dépositaire	5 917	5 900
<b>Total</b>	<b>287 384</b>	<b>321 203</b>

### **4.10- Note sur les autres charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du CAC	16 187	8 459
Redevance CMF	31 275	35 034
TCL	3 270	3 123
Frais de publicité	6 222	6 205
Charges diverses	7 000	5 846
<b>Total</b>	<b>63 954</b>	<b>58 667</b>

## 5. Autres notes aux états financiers

### 5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 281 467 DT TTC au titre de l'exercice 2016.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

### 5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,772	5,805	4,229	5,208	4,815
Charges de gestion des placements	-0,913	-1,103	-0,882	-1,069	-1,032
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,859</b>	<b>4,702</b>	<b>3,347</b>	<b>4,139</b>	<b>3,783</b>
Autres charges	-0,203	-0,201	-0,158	-0,194	-0,195
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,656</b>	<b>4,501</b>	<b>3,189</b>	<b>3,945</b>	<b>3,588</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,316	-0,496	0,362	-0,333	-0,195
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,972</b>	<b>4,005</b>	<b>3,551</b>	<b>3,612</b>	<b>3,393</b>
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,312	0,116	-0,174	-0,526	0,044
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-0,381	0,066	0,260	0,508	-0,280
Frais de négociation des titres	-0,008	-0,011	-0,001	0,000	0,000
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,170</b>	<b>0,085</b>	<b>-0,017</b>	<b>-0,236</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>3,579</b>	<b>4,671</b>	<b>3,274</b>	<b>3,928</b>	<b>3,352</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,170</b>	<b>0,085</b>	<b>-0,017</b>	<b>-0,236</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,047	-0,022	-0,003	-0,001	0,021
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,124</b>	<b>0,148</b>	<b>0,082</b>	<b>-0,019</b>	<b>-0,215</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>4,005</b>	<b>3,552</b>	<b>3,612</b>	<b>3,393</b>	<b>3,786</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>107,289</b>	<b>107,446</b>	<b>106,845</b>	<b>106,823</b>	<b>106,623</b>

Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,92%	0,92%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,17%	0,16%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,68%	3,33%	3,69%	3,10%	3,01%

### **5.3 Événements postérieurs :**

#### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14/04/2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **33 785 246 DT**, y compris des sommes distribuables de **1 250 712 DT**.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

Nous attirons l'attention sur la Note 5.3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV AXIS TRESORERIE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 86 350 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV AXIS TRESORERIE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des liquidités à hauteur de 25,91% se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes:**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Exercice clos le 31 décembre 2016

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2016. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit en dinars :

	<b>Administrateurs</b>	
	<b>Charges 2016</b>	<b>Passif au 31/12/2016</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	6 259	4 257
<b>Total</b>	<b>6 259</b>	<b>4 257</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes:**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**